



## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 15 décembre 2021

*Direction du Secrétariat corporatif*

**OBJET : Demande d'accès à l'information**  
N/D : 6122.05.749

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue dans le dossier mentionné en objet.

En réponse à celle-ci, nous désirons préciser que la Société est propriétaire des édifices qui abritent ses quatre casinos (en partenariat, dans le cas du casino de Charlevoix) ainsi que le Salon de jeux de Trois-Rivières.

Quant au Salon de jeux de Québec, nous vous confirmons qu'en date de votre demande, une convention de bail était en vigueur entre la Société des établissements de jeux du Québec inc. (SEJQ) et Place Fleur de Lys GP inc. pour un emplacement situé au 552 boulevard Wilfrid-Hamel à Québec et ce, pour la période entre le 21 novembre 2014 et le 20 novembre 2021, incluant un terme initial de 5 ans ainsi qu'une prolongation de 2 ans.

Depuis le 21 novembre 2021, une nouvelle convention de bail est entrée en vigueur entre la SEJQ et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie pour un emplacement situé au 847 rue Clémenceau à Québec et ce, pour une période de 5 ans avec des options de prolongation.

Toutefois, nous ne vous donnons pas accès aux montants du loyer et du bail puisque ces informations sont visées par les articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine  
Directeur du Secrétariat corporatif  
Responsable adjoint de l'accès à l'information  
Loto-Québec

/ip